

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 349 22 février 2011

SOMMAIRE

Adran S.A	Manacor (Luxembourg) S.A 16707
Alpha Advisory Company S.A 16745	Manor Investment Fund S.A 16746
Autostrada Sàrl	Marathon S.à.r.l
BBK Invest S.à r.l	Mark IV Luxembourg S.à r.l 16744
Blue Fin S.A	Marsheg 2 S.à r.l
Blue Fin S.A	Mars Propco 3 S.à r.l
Blue Power S.A	Masonite (Hungary) Servicing Company
CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l 16715	Limited by Shares, succursale de Luxem-
Charles Anastase S.A	bourg16734
Chart Industries Luxembourg S.à r.l 16708	Mutua (Luxembourg) S.A
Comptoir Foncier de Holzem S.A 16722	Negentropy SICAV-SIF
Domani S.A. SPF	Negentropy SICAV-SIF
Edward Steichen Award16752	Patentportfolio 2 S.à r.l
Enlight S.A	Patentportfolio 3 S.à r.l
ERGO Insurance, agissant aussi sous la dé-	Patentportfolio S.à r.l
nomination de "ERGO" et de "ERGO Li-	PELZER Luxembourg S.A 16714
fe" 16735	Procolux
ERGO Life, agissant aussi sous la dénomi-	PurEnergy S.A
nation de "Hamburg-Mannheimer" 16735	Quandis S.A
ESAL Edward Steichen Award a.s.b.l 16752	
Eternity Investments S.A 16724	S S
Eurobuild Investment S.A	•
Fininde S.A	S.I.G.N. Holding S.A
General Construction Management S.A.	STARPETROLEUM - SUDAN 16743
	Tannenberg S.à r.l
Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l.	TBN S.C.I
	Tender Holdings International S.àr.l 16714
Guardy Assets Network SA	Thalia International S.A 16751
Hanson Real Estate Lux S.à r.l	Thalia International S.A 16750
Helvetia Europe	Vega Investments & Co S.A 16723
International Trust Holding S.A 16706	World Art Net Group S.A
Jabko S.A	York Global Finance II S.à r.l 16723
JC Shipservices S.àr.l	York Global Finance II S.à r.l 16733
Lantigos S.A	Zama (Windhoek) S.à r.l
La World Fin S.à r.l	•
Mahalo Marine SA	



Charles Anastase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraorinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2011, que:

- 1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- 2. L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Jean LAMBERT, Monsieur Patrice YANDE et Madame Catherine PEUTEMAN de leur mandat d'Administrateur, avec effet au 7 juillet 2010, et décide de nommer les trois personnes suivantes comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016:
- Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- Monsieur Christopher Farley, employé privé, né le 23 décembre 1969 à Tunbridge Wells (Royaum-Uni), demeurant à professionnellement à CH-6900 Lugano (Suisse), 6, Via Bossi.
- 3. L'assemblée prend acte de la démission de la société EXAUDIT S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 7 juillet 2010, et décide de nommer la société VERIDICE S.àr.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011. CHARLES ANASTASE S.A. François Georges / Alvaro Carnevale Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011007529/31.

(110008274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

International Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 21.428.

-

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Madame Carole KUGENER en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

- INTERNATIONAL TRUST HOLDING S.A. avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, de fait inconnue à cette adresse

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme Me Anne Devin-Kessler

Liquidateur

Référence de publication: 2011007306/20.

(110008043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.



Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 Décembre 2010, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet au 10 Décembre 2010 Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.
- Acceptation de la démission de Floris VAN DER RHEE né le 22 Juin 1954 à Vlaardingen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A. R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171736/19.

(100198205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.446.475,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 111.374.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171737/16.

(100198227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 Décembre 2010, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet au 10 Décembre 2010 Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.
- Acceptation de la démission de Floris VAN DER RHEE né le 22 Juin 1954 à Vlaardingen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171750/19.

(100198349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.



Mars Propco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.294.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der vom 29. November 2010:

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith (Belgien), mit Geschäftsadresse in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg mit Wirkung zum 29. November 2010 und für einen unbestimmten Zeitraum als zusätzlichen Geschäftsführer (Gérant) zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2010.

Als Bevollmächtigter für Mars Propco 3 S.à r.l.

Hauk & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010171738/16.

(100198667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mahalo Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 96.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 26 octobre 2010

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul GOERENS, né le 02/04/1960 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, Avenue du X Septembre L-2250 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Paul GOERENS, né le 02/04/1960 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, Avenue du X Septembre L-2250 Luxembourg, Madame Simone RETTER née le 13/06/1961 à Bettembourg et demeurant professionnellement au 14, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie s.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le mandat de Madame Colette SADLER n'est pas renouvelé et Monsieur Stanislas BUNETEL né le 20/08/1979 à Valognes (France) et demeurant professionnellement au 14, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MAHALO MARINE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010171743/24.

(100198325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

EXTRAIT

En date du 30 novembre 2010, le Conseil d'Administration a pris note du transfert du siège social de la Société au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011007508/14.

(110008019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Negentropy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.322.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 février 2010

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Paul Guillaume ainsi que Monsieur Eric Ebermeyer en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2011.
- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 201 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de NEGENTROPY SICAV-SIF

Référence de publication: 2010171751/18.

(100198423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Quandis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.158.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 Décembre 2010

Première résolution.

Transfert du siège social de 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, à 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Acceptation de la démission de l'administrateur, la société International Allied Services S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, avec effet rétroactif au 16/07/2010. Nomination de la société Dalpo sprl, avec siège social à 42, Kaaistraat, B - 8400 Oostende, représentée par Monsieur Jean Thoen, né le 13/01/1943 à Mouscron, demeurant à 42, Kaaistraat, B - 8400 Oostende, comme nouveau administrateur, avec effet rétroactif au 17/07/2010. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle en 2012.

Acceptation de la démission de l'administrateur Britanica Asset Management S.A. avec siège social à 21, rue du Fossé, L - 9522 Wiltz, avec effet rétroactif au 16/07/2010.

Nomination de Monsieur Jacques Lefebvre, né le 03/11/1964 à Watermael - Boitsfort, demeurant à 66, Drève des Chasseurs, B - 1640 Rhode-St-Genèse, comme nouveau administrateur, avec effet rétroactif au 17/07/2010.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle en 2012.

Remplacement de l'administrateur Capital One S.A. avec siège social 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, par Monsieur Jean THOEN, né le 13/01/1943 à Mouscron, demeurant à 42, Kaaistraat, B - 8400 Oostende, avec effet immédiat.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle en 2012.

Troisième résolution.

Remplacement du Président du Conseil d'administration la société Capital One S.A. avec siège social à 134, route d'Arlon, L - 8008 Strassen, par Monsieur Jean THOEN, né le 13/01/1943 à Mouscron, et demeurant à 42, Kaaistraat, B - 8400 Oostende, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle en 2012.

Quatrième résolution.

La société sera engagée par la seule signature du Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean Thoen, né le 13/01/1943 à Mouscron, et demeurant à 42, Kaaistraat, B - 8400 Oostende, et ce avec effet immédiat.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.



Gisèle Klein / Nadine Noyer / Gisèle Klein *Présidente / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011008849/36.

(110008508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

TBN S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4822 Rodange, 15, rue Eugène Huberty.

R.C.S. Luxembourg E 4.399.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Nicolas Paul Romain THIRY, commerçant en retraite, né à Luxembourg le 7 juillet 1940 (1940 0707 033), demeurant à L-4822 Rodange, 15 rue Eugène Huberty.
- 2. et son épouse Madame Nicole Marie Raymonde BIDAINE, pensionnée, née à B-Guirsch le 6 décembre 1944 (1944 1206 146), demeurant à L-4822 Rodange, 15 rue Eugène Huberty.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de TBN S.C.I.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2500 €) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingtcinq euros (25 €) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Nicolas Paul Romain THIRY, prédit,	50 parts
2 Madame Nicole Marie Raymonde BIDAINE, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS	100 parts

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- **Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.
- **Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

- **Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.
- **Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.



Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.



Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de HUIT CENTS EUROS (800.-€)

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nicolas Paul Romain THIRY, prédit.
- et son épouse Madame Nicole Marie Raymonde BIDAINE, prédite.
- 2.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des associés.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4822 Rodange, 15 rue Eugène Huberty.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thiry; Bidaine, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 16281. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172403/142.

(100199836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Negentropy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.322.

Extrait des Décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 octobre 2010

Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Edouard Georges de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 3 mars 2010.

Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Andrew Gordon Keith Donaldson de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 1 er novembre 2010.



Luxembourg, le 3 décembre 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de NEGENTROPY SICAV-SIF

Référence de publication: 2010171752/16.

(100198423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Patentportfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 119.920.

In der 4. Ordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio S.à r.l. am 29. November 2010 wurde

durch einstimmigen Beschluss die Fiduciaire Joseph Treis s.à r.l., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg für das Geschäftsjahr, das am 31.03.2011 endet, zum Abschlussprüfer bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010171757/16.

(100198584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Patentportfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.250.

In der 3. Ordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio 2 S.à r.l. am 29. November 2010 wurde

durch einstimmigen Beschluss die Fiduciaire Joseph Treis s.à r.l., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg für das Geschäftsjahr, das am 31.03.2011 endet, zum Abschlussprüfer bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29. Novembre 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010171758/16.

(100198581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.754.

EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société prise en date du 15 décembre 2010 que:

- M. Stewart KAM-CHEONG, administrateur A et Mr. Marcel WOLF, administrateur B de la Société ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.
- M. Pascal BECKERS, né le 18 août 1979 à Verviers, Belgique et résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach a été nommé en qualité d'administrateur A de la Société pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2013.
- M. Michele FABBRICATORE, né le 2 avril 1949 à Cava de Tirreni, Suisse et résidant professionnellement à Urb. Los Arrayanes Bloq. 1 Apt. 1061, 29660 Nueva Andalucia, Malaga, Espagne a été nommé en qualité d'administrateur B de la Société pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de 2013.



Munsbach, le 16 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010171761/23.

(100198201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Patentportfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.756.

In der 1. Ordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio S.à r.l. am 29. November 2010 wurde

durch einstimmigen Beschluss die Fiduciaire Joseph Treis s.à r.l., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg für das Geschäftsjahr, das am 31.03.2011 endet, zum Abschlussprüfer bestellt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2010171759/16.

(100198563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 85.770.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 02 novembre 2010

Il a été décidé comme suit:

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts, décide d'accepter, avec effet au 29 octobre 2010, la démission de Monsieur Pierre HUYDTS, demeurant à B-4557 Tinlot, rue de Dinant 117, de sa fonction de directeur technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 décembre 2010.

Pour PELZER LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010171762/18.

(100198312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Tender Holdings International S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 45.128.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Carole KUGENER en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

- TENDER HOLDINGS SARL avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, dénoncé en date du 25 janvier 1999

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.



Luxembourg, le 14 octobre 2010. Pour extrait conforme Me Anne Devin-Kessler Liquidateur

Référence de publication: 2011007424/20.

(110008044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Procolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles. R.C.S. Luxembourg B 18.445.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2010

Lors de l'assemblée générale extraordinaire a été pris la décision suivante:

1 ère résolution:

Il est porté à la connaissance des intéressés que Monsieur Bruno Führling a démissionné comme associé, et la nouvelle répartition des parts est la suivante:

Monsieur Claude Eschette est désormais le seul associé.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171767/15.

(100197976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 157.606.

STATUTES

In the year two thousand ten, on twentieth December 2010 at 1.45 p.m.

Before, Maître Camille Mines, notary residing in Capellen.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-020.3.030.000-1, represented by Mr Thomas Landschreiber, director,

here represented by Mr Patrick Chantrain, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney. Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty five) shares having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) per share each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- **Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the share-holders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such



meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

- **Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.
- **Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.



1. Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

 CORESTATE CAPITAL AG
 125 (one hundred twenty five) shares

 Total:
 125 (one hundred twenty five) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

2. Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

3. Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,200.-.

4. Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1(one). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Matthias Sprenker, born on 21 February 1954 in Mülheim an der Ruhr (Germany), with professional address at L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; and

2. the registered office is established at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Capellen, on the date stated above.

In witness whereof, the undersigned notary, has signed on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend zehn, am siebzehnten Dezember, um 13.45 Uhr.

Vor Maître Camille Mines, Notar mit Amtswohnsitz in Capellen.

IST ERSCHIENEN:

CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-020.3.030.000-1, vertreten durch Herrn Thomas Landschreiber, Verwaltungsratsmitglied;

vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

- **Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "CCEF II Sailing HoldCo S.à r.l." (die Gesellschaft).
- Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.



Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern.

- Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.
- Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

- Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil.
- Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.
- **Art. 7. Gewinnbeteiligung.** Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.
- Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.
 - Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingesellschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingesellschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

- Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingesellschafters.
- Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführers hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.



Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.



- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

- Art. 18. Gewinnverteilung Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.
- Art. 19. Auflösung Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.
- Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach den Artikeln 256 und 215 des Gesetzes von 1915 keine Anwendung findet.
- **Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

1. Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

 CORESTATE CAPITAL AG
 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile

 Total:
 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

2. Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2011.

3. Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr € 1.200,-.

4. Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 1 (ein) Mitglied. Als Geschäftsführer der Gesellschaft wird folgende Person für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Matthias Sprenker, geboren am 21 Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (D), mit Berufsanschrift in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; und

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Chantrain, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).



Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 24. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010172069/361.

(100200096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Rêverine Décoration S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 117.433.

Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 1 ^{er} décembre 2010 que Madame CHABOT SEVERINE cède 26 parts sociales qu'elle détient dans la société, à Monsieur ENNACHIL Mohamed, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010171768/15.

(100198252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Siba Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.412.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société SIBA MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.412 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010171775/15.

(100198147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Comptoir Foncier de Holzem S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.642.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

L'Assemblée a accepté à l'unanimité le renouvellement, pour une durée de six ans, des mandats de:

- des administrateurs: ULYSS BUSINESS INC

THANELLE INCORPORATED

ALFRED POLOMSKI

- de l'administrateur délégué: ALFRED POLOMSKI
- du Commissaire aux Comptes: WURTH & ASSOCIES S.A.

Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Wurth & Associes S.A. a déménagé 29 Place de Paris L-2314 Luxembourg



Luxembourg, le 28 avril 2010. Pour avis sincère et conforme Pour la société Signature

Référence de publication: 2010172457/24.

(100198378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 124.826.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171778/16.

(100197875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Vega Investments & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.668.

Il résulte du procès-verbal du 16 décembre 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Septième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'Assemblée.

Huitième résolution:

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Référence de publication: 2010171796/16.

(100198211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Extrait des contrats de cessions de parts de la Société en date du 6 décembre 2010

En vertu des contrats de cession de parts signés en date 6 décembre 2010, les parts de la société ont été transférées avec effet au 1 er février 2010 comme suit:

York Capital Management, L.P. a transféré 3 parts sociales et York Investment Master Fund, L.P. a transféré 34 parts sociales a:

Jorvik Multi-Strategy Master Fund, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des lles Caymans, ayant son siège social à Walker House, George Town, Grand Cayman KY1-9002 (lles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-36246 auprès du Registrar of Limited Partnership Cayman Islands.



Signatures Mandataire

Référence de publication: 2010171799/17.

(100198350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Eternity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.686.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ETERNITY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon Référence de publication: 2011007268/22.

(110007208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Marsheg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.806.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SCI Vendôme Bureaux, a Société Civile Immobilière governed by the laws of France, having its registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie (France) registered under number D 431 972 595 R.C.S. Nanterre ("SCI Vendôme"),

hereby represented by Ms Nicole Hoffmann, employee, residing in Grevenmacher, by virtue of a proxy given on 21December 2010.

The above mentioned proxy, signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Marsheg 2 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.



The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorneyin-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

- **Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.



Chapter III. Managers, Statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed by one or more managers (the "Board of Managers") who need not be shareholders.

The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. For each meeting of the Board of Managers, the Managers present or represented will appoint a chairman from among the Managers attending in person the meeting. They may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by any one Manager.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman who presided the relevant meeting or by any two members of the Board of Managers.

- Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- **Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Manager's such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

- **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors



are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.
- **Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Number	Amount
	capital in	of shares	paid
	EUR		in EUR
SCI Vendôme Bureaux	12,500	125	12,500
Total	12,500	125	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1 Resolved to elect the following as Managers for an undetermined period:
- Mr. Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay aux Roses (France) on 1 st September 1963, professionally residing at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. Laurent Lavergne, employee, born in Beirut (Lebanon) on 5 th June 1970, professionally residing at Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie.
- 2 The registered office shall be at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre,

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SCI Vendôme Bureaux, une société civile immobilière régie par les lois de la France, immatriculée au Registre de Nanterre sous numéro R.C.S. D 431 972 595, avec siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F92400 Courbevoie, ("SCI Vendôme"),

représentée aux fins des présentes par Mme Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant à Grevenmacher, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2010.

Cette procuration, signée par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.



Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Marsheg 2, S.à r.l.".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne



peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers q'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de gérance»), associés ou non (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Pour chacune des réunions le Conseil de gérance, les Gérants présents ou représentés choisiront un président parmi les Gérants participant à la réunion. Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérants et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation d'un Gérant.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président qui a présidé la réunion considérée ou par deux membres du Conseil de gérance.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas,



pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

- **Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi q'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2011.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.



Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23 Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Libération
	souscrit	de parts	
		sociales	
SCI Vendôme Bureaux	12.500	125	12.500
Total	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1 Décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

Mr. Jean-Louis Camuzat, employé privé, né à Fontenay aux Roses (France) le 1 ^{er} septembre 1963, domicilié au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Mr. Laurent Lavergne, employé privé, né à Beyrouth (Liban) le 5 juin 1970, domicilié au Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie.

2 Le siège social est fixé au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hoffmann, G. Lecuit.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59742. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002512/469.

(110002128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Extrait des contrats de cessions de parts de la Société en date du 6 décembre 2010

En vertu des contrats de cession de parts signés en date 6 décembre 2010, les parts de la société ont été transférées avec effet au 1 ^{er} juillet 2010 comme suit:

York Investment Master Fund, L.P. a transféré 354 parts sociales à:

York Multi-Strategy Master Fund, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des lles Caymans, ayant son siège social à Walker House, George Town, Grand Cayman KY1-9002 (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-40984 auprès du Registrar of Limited Partnership Cayman Islands.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010171800/16.

(100198353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Zama (Windhoek) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.051.750,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 111.375.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171801/16.

(100198233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Fininde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.244.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

- 1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.



Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007616/22.

(110008098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.364.

Extrait des résolutions écrites en date du 15 octobre 2010 concernant la succursale

Le conseil d'administration a décidé:

D'accepter la démission de M. James Scanlon à la fonction de gérant avec effet au 15 octobre 2010.

De nommer Ms. Sophie Jaffré, né le 27 juillet 1984 à Bar le Duc, France, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 15 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007333/15.

(110008027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Domani S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.410.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2010 a été nommé, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2014:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011007557/12.

(110007975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Enlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.987.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ENLIGHT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007263/21.

(110007236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.



ERGO Insurance, agissant aussi sous la dénomination de "ERGO" et de "ERGO Life", Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. ERGO Life, agissant aussi sous la dénomination de "Hamburg-Mannheimer").

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 58.508.

Conformément à l'art. 160-2 d) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'administration de la société communique le changement suivant concernant sa succursale au Grand-Duché de Luxembourg:

Art. 160-2, d). Dénomination de la société. Depuis la 13 décembre 2010, la société est dénommée "ERGO Insurance", agissant aussi sous la dénomination de "ERGO" et de "ERGO Life"

Art. 160-2, d). Dénomination de la succursale. La succursale est dénommée "ERGO Insurance", agissant aussi sous la dénomination de "ERGO".

Jean Marie Bollen / Philippe Lison Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011007265/17.

(110007695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Autostrada Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.691.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 6 novembre 2010

Madame Marzena Manuela JAGINTOWICZ, née le 27.07.1973 à Sandomierz (Pologne), demeurant à L-1471 Luxembourg, 109, Route d'Esch, cède ses vingt (20,-) parts sociales,

Monsieur Aderito RIBEIRO DEAO, né le 28.07.1969 à Vila Cha Alijo (Portugal), demeurant à L-1471 Luxembourg, 109. Route d'Esch

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

100 parts sociales

Madame Marzena Manuela JAGINTOWICZ donne par la même occasion sa démission en tant que gérante technique. Monsieur Aderito RIBEIRO DEAO, né le 28.07.1969 à Vila Cha Alijo (Portugal), demeurant à L-1471 Luxembourg, 109, Route d'Esch, est nommé seul et unique gérant avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 6 novembre 2010.

Pour AUTOSTRADA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011007470/23.

(110008589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Hanson Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.607.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private company limited by shares HANSON ASSET MANAGEMENT LTD, incorporated under the Laws of England, registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number 07199183, with its registered office at W1K 3SQ London, 26, Mount Row, (United Kingdom), here duly represented by its manager Mr. Christian Patrick TERÖRDE, private employee, professionally residing at W1K 3SQ London, 26, Mount Row, (United Kingdom),

here represented by Mrs Sophie BATARDY, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of a power of attorney given under private seal, such power, after having been signed "ne



varietur" by the empowered and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

I. - Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A corporation is established between the actual shareowners and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purposes of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The purpose of the company is also the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management. The Company may borrow in any form whatever.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The private limited liability company shall exist under the name of "Hanson Real Estate Lux S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office shall be at Luxemburg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

II. - Corporate capital - Sharequotas

- **Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, which have been subscribed by the sole shareholder Hanson Asset Management Limited.
 - Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

- **Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.
- **Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

III. - Management

- **Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.
- **Art. 11.** The managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of associates fall within the competence of the managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.



The managers can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the managers.

Written notice of any meeting of the managers, must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the managers.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

In case the Company has only one manager such manager exercises all the powers granted to the managers.

Art. 12. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

IV. - General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 13. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

An associate may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of associates s duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

If all of the associates are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Decision taken in a general meeting of associates must be recorded in minutes signed by the associates requesting to sign. In case of a sole associate, these decisions are recorded in minutes.

All associates may participate to a general meeting of the associates by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter (3/4) of the corporate capital.

Art. 15. In case that the corporation consists of only one associate, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole associate.

Resolutions taken by the sole associate in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form

Contracts concluded between the sole associate and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

V. - Accounting year, Balance

- Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1 st of January and terminate on the 31 st of December of each year.
- Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.



VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be associates and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

VII. - General stipulations

Art. 19. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transistory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31 st of December 2010.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,150.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire corporate capital and considering itself as duly convened has immediately proceeded to an extraordinary general meeting and has resolved that:

- 1.- The registered office is established in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Mr Christian Patrick TERÖRDE, private employee, born on the 12 th of July 1974 in Düsseldorf (Germany) residing 52 Cathcart Road, London SW10 9JQ, (United Kingdom), is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period.
 - 3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the sole manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HANSON ASSET MANAGEMENT LTD, gegründet unter den Gesetzen von Großbritannien, eingetragen beim Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 07199183, mit Gesellschaftssitz in W1K 3SQ London, 26, Mount Row, (Großbritannien), hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herr. Christian Patrick TERÖRDE, Angestellter, beruflich wohnhaft in W1K 3SQ London, 26, Mount Row, (Großbritannien),

selbst hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Angestelltin, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift, welcher Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigen und den amtierenden Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit dem Vollmacht zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigefügt bleibt.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

I. Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.



Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Gegenstand der Gesellschaft ist auch der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann Geld unter jedmöglicher Form leihen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet "Hanson Real Estate Lux S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Die Gesellschaft kann Zweigstellen in anderen Zweigstellen eröffnen.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

II. Kapital - Shares

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin HANSON ASSET MANAGEMENT LTD, gezeichnet wurden.
 - Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreissig (30) Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.
- Art. 9. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

III. Verwaltung - Überwachung

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
- **Art. 11.** Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen der Verwaltung und Geschäftsführung, im Interesse der Gesellschaft durchzuführen.

Alle Befugnisse, welche nicht ausdrücklich, durchs Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sin, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung.

Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Die Geschäftsführer können nur beraten oder sind beschlussfähig, falls mindestens die Hälfte, der anwesenden oder vertretenen Mitglieder, bei einem Treffen der Geschäftsführung anwesend oder vertreten sind.

Schriftliche Einladungen für jede Geschäftsführungsitzung müssen den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Abhaltung der Sitzung zugestellt werden; außer in Dringlichkeitsfällen, in welchen die Ursache und der Charakter dieser Versammlung und Dringlichkeit erwähnt sind. Auf eine solche Einladung können die Geschäftsführer einstimmig, per Kabel-, Telegramm- oder Fernschreiben, sowie Telefax oder andere ähnliche Kommunikationsmittel schriftlich verzichten, Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, für eine Sitzung, welche zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten wird, welche in einem vorherigen Beschluss der Geschäftsführung festgesetzt wurde.



Jeder Geschäftsführer kann an jeder Verwaltungsratssitzung, schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter ernennen.

Ein Geschäftsführer kann mehr als ein von seinen Kollegen vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung; über Visiokonferenz oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel welche die Identifikation des Gegenüber ermöglichen; teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen über die technischen Eigenschaften verfügen, welche die effektive und ununterbrochene Teilnahme und während der Beratung der Sitzung garantieren können. Die Teilnahme an einer Sitzung unter diese Form, entspricht der Equivalenz einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Sitzung wird, durch solche Mittel der Kommunikation, erachtet am Sitz der Gesellschaft abgehalten geworden zu sein.

Bei der Gesellschaft nur einen Geschäftsführer wie Manager übt alle Befugnisse, die die Manager.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

IV. Generalversammlung der Gesellschafter -Entscheidung des alleinigen Gesellschafters

Art. 13. Jeder Gesellschafter, ohne Rücksicht auf die Zahl der Anteile welche er innehält, kann an kollektiven Abstimmungen teilnehmen; jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile.

Ein Gesellschafter kann, an jeder Versammlung der Gesellschafter teilnehmen, in dem er eine andere Person, schriftlich, per Telegramm, Telex oder Telefax, bevollmächtigt, in seinem Namen zu handeln.

Ausser falls durch das Gesetz anders bestimmt werden Beschlüsse, in einer Sitzung der Gesellschafter, welche ordnungsgemäß einberufen wurde, durch eine einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Gesellschafter gefasst.

Wenn alle Gesellschafter, anwesend oder vertreten, bei einer Versammlung der Gesellschafter sind, und wenn sie erklären, dass sie von der Tagesordnung der Versammlung in Kenntnis gesetzt worden sind, kann die Versammlung, ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Entscheidungen welche in einer Generalversammlung der Gesellschafter getroffen werden, müssen in einem Versammlungsprotokoll, welcher von den Gesellschaftern unterschrieben werden, welche dieses Recht fordern. Falls nur ein alleiniger Gesellschafter besteht, werden seine Beschlüsse in einem Protokoll festgehalten.

Alle Gesellschafter können auf einer Generalversammlung der Gesellschafter per Visiokonferenz oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel, welche ihre Identifikation der Komparenten ermöglichen, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Sitzung unter diese Form, entspricht, der Equivalenz einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Sitzung wird, durch solche Mittel der Kommunikation, erachtet am Sitz der Gesellschaft abgehalten geworden zu sein.

Art. 14. Kollektive Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens drei-vierter (3/4) des Kapitals darstellen.

Art. 15. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen, welche aufgrund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 17.** Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage, verwendt. Diese Zuordnung wird storniert, sobald diese gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%), des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat, wie dies in Artikel 5 dieser Satzung festgestellt wurde, oder welches Kapital von Zeit zu Zeit erhöht oder herabgesetzt wird wie dies in Artikel 5 dieser Satzung dann festgestellt wird.

Die Generalversammlung der Gesellschafter, entscheidet auf Empfehlung der Geschäftsführung, wie der Rest des Reingewinns verteilt werden soll.

Zwischendividenden können unter Berücksichtigung der vorgesehenen Bedingungen im Gesetz ausgezahlt werden.

VI. Auflösung, Liquidation

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.



Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde, welcher dieses ausdrücklich bestätigt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr 1.150,- EUR.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und sich selbst als rechtskräftig einberufen erkennt, hat in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Herr Christian Patrick TERÖRDE, Angestellter, geboren am 12. Juli 1974, in Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland) wohnhaft in 52, Cathcart Road, in SW10 9JQ London, (Großbritannien) wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3.- Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Erklärung

Der amtierende Notar, der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Wunsch der erschienenen Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Antrag der erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und die deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3904. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010172174/313.

(100200116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.568.

Extrait des résolutions circulaires adoptées par le conseil de gérance de la Société (le "Conseil") en date du 12 janvier 2011

Le Conseil a constaté le changement d'adresse de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gottex Real Asset Fund 1 (WTP) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011007631/14.

(110008440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Eurobuild Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.503.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: EUROBUILD INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007271/21.

(110007210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

General Construction Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.978.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GENERAL CONSTRUCTION MANAGEMENT S.A., dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,a été dénoncé en date du 28 avril 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 janvier 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2011007290/18.

(110007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Cet extrait rectificatif corrige l'extrait déposé antérieurement en date du 13 janvier 2011 sous le n° L110007797

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

Est nommé administrateur de catégorie B, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007450/15.

(110008414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.435.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Décembre 2010 à 15 H

La Société GUARDY ASSETS NETWORK SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Rémi MONREAL, demeurant 49 av du Maréchal Joffre F-94 170 Le Perreux Sur Marne, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Hérick GOB, demeurant Section Grande Ravine, Maison Guyon F-97 190 LEGOSIER au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 06/12/2010.

Mr Stéphan CLEMENCE / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011007299/21.

(110007533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Helvetia Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.000.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 mai 2010, que les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée d'un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011 devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour la société HELVETIA EUROPE

Francis ZELER

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011007300/16.

(110007720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

STARPETROLEUM - SUDAN, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.694.

La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

STARPETROLEUM SUDAN

74, rue de Merl

L - 2146 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 54694

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

FUDICIAIRE DE TREVES SC

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011007421/16.

(110007545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.



Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1 ^{er} janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MarK IV Luxembourg S.à r.l. Jack Mudde / Signature Gérant B

Référence de publication: 2011007332/17.

(110007441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Jabko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.355.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Madame Carole KUGENER en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

- JABKO SA avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme Me Anne Devin-Kessler

Liquidateur

Référence de publication: 2011007307/19.

(110008046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

La World Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.461.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LA WORLD FIN SARL. dont le siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé en date du 26 mai 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 janvier 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2011007316/18.

(110007918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.



JC Shipservices S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 78.914.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Jean-Paul MEYERS en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

- JC SHIPSERVICES SARL avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, Allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Me Anne Devin-Kessler

Liquidateur

Référence de publication: 2011007310/19.

(110008040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Lantigos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.954.

Remplace bilan déposé le 06.07.2010 - Réf. L100098109.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011007317/11.

(110007813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Alpha Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2010

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs catégorie B en remplacement des sociétés LOUV SARL, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc LIMPENS and FIDIS SARL, ayant comme représentant permanent Monsieur Harald CHARBON, qui ne souhaitaient plus se présenter aux suffrages. Leur mandat viendra a échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat d'Administrateur catégorie A de Monsieur Thierry CARLOT, Administrateur, demeurant au 28, avenue de la Rivieira, F-06500 Menton, France et Monsieur Paul de QUANT, Administrateur, demeurant au Hauts de Veyrière, 768, chemin de la Veyrière, F-06560 Valbonne, France est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant comme siège social le 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, 20 April 2010.

ALPHA ADVISORY COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011007438/25.

(110008132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Manor Investment Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 157.644.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

ODESSA SECURITIES S.A., une société anonyme panaméenne ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53 rd Street East, inscrite au registre de commerce de Panama sous le numéro 360295,

représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 9 décembre 2010, qui après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

I. - Forme, Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Les présents statuts (les Statuts) régissent une société anonyme luxembourgeoise (la Société), conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), d'application à titre supplétif.
 - 1.2 La Société est dénommé "MANOR INVESTMENT FUND S.A.".

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 3. Durée de la société.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

- 4.1 La Société a pour objet social:
- (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères
- (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et
- (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).
- 4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.
- 4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
- 4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.



- 4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.
- 4.7. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

II. - Capital

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires (tels que définis ci-après) par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de chaque actionnaire de la Société (le ou les Actionnaires), sauf dispositions contraires de la Loi.
- 6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toute personne invoquant un droit sur une action doit désigner un mandataire unique pour représenter cette action à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation implique la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

III. - Assemblée générale

Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la société.

- 7.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Le cas échéant, l'Actionnaire unique exerce les prérogatives dévolues à l'Assemblée Générale.
- 7.2 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin, à 16 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le premier jour ouvrable suivant.
- 7.3 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.



IV. - Administration, Représentation et Surveillance

Art. 9. Administration de la société.

- 9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires.
- 9.2 Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre. Le terme du mandat est de six (6) ans maximum et les obligations relatives à ces fonctions subsistent jusqu'à ce que des successeurs ont été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment et sans justification par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants et nommés par l'Assemblée Générale pourront se réunir et coopter un nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil.

- 10.1 Le Conseil choisit parmi ses membres un président. A titre exceptionnel, le premier président sera désigné lors de la première assemblée générale réunie pour procéder aux nominations initiales.
- 10.2 Le Conseil se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.
- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou soumis à l'approbation préalable de cette dernière sont de la compétence exclusive du Conseil.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à toute personne, qu'elle soit ou non Actionnaire ou membre du Conseil.
- 12.2 Le Conseil est aussi autorisé à nommer toute personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées - Représentation de la Société.

- 13.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.
- 13.2 Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs sera suffisante pour que la Société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).
- 13.3 La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques auront été délégués par le Conseil, engagera la Société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui auront été conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel



dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire.

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

V. - Année sociale et Affectation des résultats

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1 Après affectation des prélèvements requis par la Loi, l'Assemblée Générale dispose du solde du bénéfice net annuel.
 - 17.2 Le Conseil peut à tout moment verser des acomptes sur dividendes.
- 17.3 L'Assemblée Générale peut décider que des bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.
- Art. 19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire la totalité des trois mille trois cents (3.300) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Libération

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiements en numéraire, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément au vu d'une attestation bancaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Décisions de l'Actionnaire unique

La Société étant constituée, l'Actionnaire unique exerçant les prérogatives de l'Assemblée Générale, prend les résolutions suivantes:

- I) le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- II) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
- (1) Monsieur Claudio BACCELI, Head of Private Banking Société Générale Bank & Trust, né à Mexico city le 15 mail 1956, ayant pour adresse professionnelle L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
- (2) Monsieur Kuy Ly ANG, administrateur de sociétés, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, ayant pour adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
- (3) Monsieur Gerdy ROOSE, né le 14 février 1966 à Weselgem, Belgique, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, ayant pour adresse professionnelle L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sauf renouvellement, le mandat des administrateurs ainsi nommés prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- III) Conformément à l'article 10.1 des statuts, Monsieur Gerdy ROOSE est nommé président du conseil d'administration.
 - IV) Le mandat de commissaire aux comptes est confié à une seule personne.
- V) AUDIEX S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469 est nommée commissaire de la Société.

Sauf renouvellement, le mandat du commissaire ainsi nommé prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

VI) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173100/248.

(100200738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

S.I.G.N. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 71.764.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 30/12/2010.

Véronique De Meester.

Référence de publication: 2011007850/9.

(110007937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Thalia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.896.

Aux actionnaires

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2011007933/11.

(110008649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 27 octobre 2010 au siège social de la Société

Par décisions du Conseil d'administration tenu le 27 octobre 2010 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'élire à la fonction de président du Conseil d'administration de la Société M. Giulio CARINI. La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles;
- de transférer, avec effet à partir du 1 ^{er} novembre 2010, le siège social de la Société du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007494/16.

(110008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenue le 27 octobre 2010 au siège social de la Société

Par décisions du Conseil d'administration tenu le 27 octobre 2010 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'élire à la fonction de président du Conseil d'administration de la Société Mme Vania BARAVINI. La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles;
- de transférer, avec effet à partir du 1 ^{er} novembre 2010, le siège social de la Société du 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007496/16.

(110008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Thalia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.896.

Aux actionnaires

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2011007934/11.

(110008649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

S.I.G.N. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 71.764.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 30/12/2010.

MILKYWAY GROUP INC.

Référence de publication: 2011007853/10.

(110007937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.



Blue Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 140.676.

L'adresse professionnelle des Messieurs Giulio CARINI et Alessandro CUSUMANO, administrateurs de la Société, est modifiée comme suit:

M. Giulio CARINI, né le 25.10.1983 à Terni, Italie, réside professionnellement au 4, rue de la Grève, L- 1643 Luxembourg.

M. Alessandro CUSUMANO, né le 6.04.1981 à Borgomanero, Italie, réside professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007495/15.

(110008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

BBK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue de Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 128.527.

Le 12 juin 2007, Monsieur Antoine Jacquemin demeurant à F-75116 PARIS, 5 rue Copernic a cédé 40 (quarante) parts sociales détenues dans la société BBK INVEST SARL, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCB 128527 et établie à L-1933 Luxembourg, 43, rue de Siggy vu Letzebuerg, à Monsieur Jean Baptiste Stock, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Jean STOCK

Gérant

Référence de publication: 2011007486/15.

(110008696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société en date du 3 janvier 2011

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Fei HONG, de son mandat d'administrateur de la Société avec date d'effet au 1 ^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007970/12.

(110008026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

ESAL Edward Steichen Award a.s.b.l., Association sans but lucratif, (anc. Edward Steichen Award).

Siège social: L-2327 Luxembourg, 18, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg F 811.

Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010

Dès lors le nouveau nom de l'association sera:

ESAL Edward Steichen Award Luxembourg, a.s.b.l.., et en abrégé: ESAL

Référence de publication: 2011007994/11.

(110008073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck